

Une Infirmière-Puéricultrice (H/F)

Rattachée à la Direction prévention et accompagnement, la puéricultrice intervient, en référence à la loi du 18.12.1989, pour promouvoir la santé et participer à la protection des enfants de 0 à 6 ans dans leurs différents milieux de vie. Elle est placée sous l'autorité hiérarchique et sous l'encadrement technique du responsable territorial, par délégation du médecin départemental. Elle travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

CADRE D'EMPLOI : Infirmières en soins généraux / Puéricultrices territoriales

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Stenay

MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES :

1- Veiller au bien-être et aux bonnes conditions de développement des enfants de 0 à 6 ans

- Identifier les besoins spécifiques de l'enfant
- Observer l'évolution de l'enfant dans son environnement
- S'assurer du suivi médical de l'enfant
- Participer à des dépistages systématiques notamment en écoles maternelles
- Soutenir la parentalité

2- S'inscrire dans la mission de santé publique

- Organiser des actions individuelles et/ou collectives de prévention médicale ou médico-sociale à caractère universel ou orientées vers des populations vulnérables ou des professionnels
- Recueillir les données nécessaires à l'élaboration de statistiques d'activité et au suivi épidémiologique des enfants.
- Transmettre son savoir aux stagiaires et aux étudiants
- Participer à des réseaux professionnels et interprofessionnels pour enrichir les pratiques de chacun
- Promouvoir la mission P.S.M.I. en interne et en externe.

3- Contribuer à la prise en charge des enfants présentant des troubles du développement

- Concourir à l'évaluation des troubles du développement de l'enfant
- Orienter l'enfant vers une prise en charge adaptée
- Accompagner l'enfant porteur d'un handicap et sa famille vers une prise en charge adaptée
- Travailler avec les partenaires pour faciliter l'intégration des enfants porteurs de handicap
- Participer à la mise en place des aides à domicile

4- Participer aux actions de prévention dans le cadre de l'enfance en danger

- Contribuer à la mise en œuvre de toutes les actions de prévention utiles à la population pour éviter la mise en danger d'enfants.
- Analyser les situations de vulnérabilité en équipe pluridisciplinaire
- Proposer à la famille des moyens d'aide adaptés
- Organiser le repérage des situations de danger et transmettre les informations nécessaires à leur prise en charge au service concerné (CRIP)
- Le cas échéant, signaler les enfants en danger après concertation en équipe pluridisciplinaire

5- Intervenir au niveau des différents modes d'accueil des enfants

- Instruire les différentes demandes d'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux
- Contrôler la qualité de l'accueil dans le respect des modalités de l'agrément
- Aider les assistants maternels et familiaux dans leur mission notamment en contribuant au développement de leurs connaissances sur l'enfant et son développement.
- Apporter ses compétences dans les projets de création des structures d'accueil collectif et soutenir les professionnels de ces structures concernant la prise en charge des enfants

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES :

Connaissances professionnelles : Posséder des connaissances en puériculture, Cadre réglementaire de la Protection maternelle et infantile

Compétences professionnelles : Techniques d'entretien et d'écoute active, Savoir s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire, Qualités rédactionnelles, Capacité à réaliser des visites à domicile et à prendre des initiatives

Attitudes professionnelles : Confidentialité, Diplomatie, Disponibilité, Empathie, Motivation, Qualités d'observation, Sens des responsabilités

CONDITIONS SPÉCIFIQUES : titulaire du permis B. Véhicule personnel, Poste non statique nécessitant une aptitude à des déplacements nombreux et divers

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : Possibilité de télétravail Rémunération indiciaire + régime indemnitaire. Poste ouvrant droit à la prime de revalorisation dite « Ségur ». Droits 25 jours de congés + jours RTT selon organisation du temps de travail. Possibilité de télétravail. CET monétisable. Tickets restaurant. Chèques vacances. Participation prévoyance. Participation aux frais de transports en commun. Amicale du personnel.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situation administrative ou attestation de réussite au concours) avant le **31/08/2024** à :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines
BP 50 514
55012 BAR LE DUC CEDEX
drh@meuse.fr

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le Docteur Denis AMBROISE, Responsable du service promotion de la santé maternelle et infantile au 03.29.45.76.55